

Zeitschrift: Le messenger suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

Herausgeber: Le messenger suisse de France

Band: 7 (1961)

Heft: 12

Rubrik: Suisses de France : à l'écoute!

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SUISSES DE FRANCE

★
A L'ÉCOUTE !

MARSEILLE

La Colonie suisse de Marseille déplore la perte, survenue fin novembre 1961, de sa doyenne, Mme Elise Jullier, née Bayard, originaire de Varone (Valais), où elle a vu le jour en 1868. A l'âge de 94 ans, elle est devenue l'épouse de M. Victor Jullier, Varonais lui aussi. Ce couple, qui a jalousement conservé sa nationalité suisse, est venu s'installer à Marseille en 1898, où il a pris le fonds de commerce de l'Hôtel de Bordeaux et d'Orient, devenu quelques années plus tard sa propriété.

Mme Elise Jullier a courageusement travaillé aux côtés de son mari. Par leurs efforts communs, inlassablement conscients de faire honneur à leur patrie, l'entreprise, qui compte aujourd'hui 92 chambres, est arrivée à être non seulement bien connue en Suisse, mais un peu partout dans le monde. Mère de neuf enfants, Mme Jullier a su donner à son foyer un rayonnement familial modèle. Bien que très effacée et se distinguant par une grande modestie, elle avait toujours le cœur compatissant et la main généreuse en face du souci d'autrui.

Lorsque devenue veuve en 1952, après un mariage des plus heureux de 65 ans, Mme Jullier vivait avec sa dévouée fille Alice, le seul de ses enfants qui devait lui rester comme compagne de ses vieux jours, assistée par Mlle Eugénie Saunier, venue en 1906 du Jura bernois à Marseille et devenue depuis une fidèle amie de la famille.

Mlle Alice Jullier qui, après la mort de son père, avait pris la direction de l'hôtel en ses mains, n'a plus guère quitté sa mère bien-aimée. Ensemble, elles ont accompli leurs

actes de charité, n'oubliant jamais, dès sa fondation, la maison de retraite des « Charmettes », près de Marseille. Les pensionnaires de ce Foyer bénéficiaient notamment chaque année d'un succulent dîner de Noël que leur offrait la famille Jullier.

Après une longue et sereine vieillesse bénie par l'amour de sa fille et l'affection de neuf petits-enfants et neuf arrière-petits-enfants, Mme Elise Jullier, épargnée de souffrances, s'est paisiblement éteinte dans son sommeil à l'âge de 94 ans. Avec elle a disparu une compatriote représentant le symbole de la pure tradition suisse.

M. H.

NORMANDIE

Cette belle et riche province comprend cinq grands départements. Elle est partagée par la Seine dont l'estuaire forme un large delta.

Le fleuve lui-même délimite une frontière de deux régions qui, pour les initiés, sont, sinon très différentes, du moins offrent des comparaisons très sensibles à tous points de vue : agricoles, industrielles, démographiques, esthétiques, ethniques, voire culturelles.

Cela est si vrai que l'on dénomme « Haute-Normandie » la partie droite du fleuve, « Basse-Normandie » le côté gauche. Dénomination fort arbitraire, d'ailleurs, car c'est justement la « Basse-Normandie » qui est la plus accidentée, voire la plus haute, puisque dans son milieu se trouve une région dénommée caractéristiquement « La Suisse Normande » à tel point qu'on y a construit à son point culminant le « Relais de la radiotélévision ».

M. A. E. Peter expose quelques-unes de ses œuvres à la Galerie des Orfèvres, 66, quai des Orfèvres, ou 23, place Dauphine.

Paysages et naïfs.

Exposition permanente.

Que l'on m'excuse cette introduction un peu longue ; mais elle était nécessaire pour faire comprendre que, jusqu'à l'an dernier, c'est-à-dire avant l'ouverture de la route du Pont de Tancarville, c'était presque une expédition pour les Suisses habitant la rive gauche du fleuve d'aller de l'autre côté. Or, le Consulat helvétique est au Havre, centre particulièrement commercial et surtout port très important, mais situé juste à l'embouchure droite de la Seine.

Cette position excentrique de notre administration a toujours été un sérieux handicap pour les rapports officiels et sentimentaux entre le Consulat et les Nationaux « de l'autre côté de l'eau ». Handicap tellement important qu'il a été le facteur principal du désintéressement de la plupart des Suisses de nos régions à tout ce qui se rapportait à leur pays d'origine, même de naissance. Ils ne connaissaient celui-ci que par des circulaires, qu'ils ne comprenaient pas toujours, ou par des réclamations de taxes diverses.

Mais dès l'après dernière guerre, voulant continuer les rapports et les connaissances qui s'étaient établis entre eux, grâce à la distribution des colis venus de Suisse, quelques personnes sentirent le besoin de se rencontrer de temps en temps et de remuer en commun des souvenirs de la Patrie.

C'est ainsi que naquit à Lisieux, d'abord, le premier groupement amical des Suisses de Basse-Normandie.

La venue au Havre d'un consul de carrière, pouvant ainsi donner tout son temps à sa tâche représentative, fut aussi un très heureux événement. Sous l'impulsion dynamique de M. le Consul Albrecht, après un rassemblement mémorable à Lisieux, furent mis sur pied les groupements amicaux de Caen et de Saint-Lô.

Mais M. Albrecht, après quelques années de fructueux travail, fut appelé vers d'autres cieux.

Depuis juillet 61, le Consulat du Havre a un nouveau titulaire, M. le Consul Yung, venu du lointain Equateur.

Le premier souci de M. Yung a été de rendre visite à ses administrés. Les premières furent naturellement pour les plus anciennes sociétés suisses de Normandie et les plus proches : celles du Havre et de Rouen.

Profitant des deux jours de fête de cette mi-novembre, un périple fut organisé en Basse-Normandie.

Pour y avoir participé entièrement, qu'il me soit permis de dire très sincèrement combien grandes ont été nos satisfactions et nos joies.

Satisfaction de constater avec quelle lucidité des situations, avec quel dynamisme, avec quelle foi notre nouveau Consul a su conquérir tout son monde ; avec quelle clarté il a parlé de tous les problèmes intéressant les Suisses en particulier, la Suisse en général. Pour nous qui nous débattons depuis tant d'années pour créer une amitié entre nos compatriotes éparpillés, ce furent un reconfort et une récompense morale.

Le vendredi 10 novembre, arrivé dans l'après-midi à Lisieux, après une visite à la Sous-Préfecture, M. le Consul trouva, réunis dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville, trente-quatre personnes. Il y eut à déplorer des absences, fort excusables, en raison d'une tempête qui sévissait sur toute la côte ce soir-là.

Après les présentations et tandis que très familièrement, chacun entourait notre Représentant, celui-ci, fort éloquemment et en homme averti des choses officielles, mit au courant l'assemblée des problèmes internationaux et de la position de la Suisse dans les « Concerts » mondiaux et européens.

Très clairement, il répondit aux questions posées par quelques-uns concernant soit l'A.V.S., soit le problème brûlant des « obligations des étrangers pour les achats de terrains et immeubles en Suisse » et de l'assimilation des Suisses eux-mêmes à ces étrangers, etc., etc.

Après lui, M. Biemann rendit compte de son mandat de délégué au Congrès des Suisses à Saint-Gall, ainsi que celui « d'homme de confiance du Fonds de Solidarité » pour la Normandie.

L'arrivée de M. le Député-Maire de Lisieux, M. le D^r Bisson, termina cette partie d'études. Le représentant de notre municipalité, dans une péroraison de haute tenue, souhaita la bienvenue à M. le Consul Yung, rappela qu'il avait déjà eu le plaisir de recevoir son prédécesseur M. Albrecht et même notre ambassadeur M. Micheli. Il dit combien il était heureux de la présence dans sa ville de personnes assumant des responsabilités directrices dans diverses affaires et industries, dont quelques-unes ont mérité la reconnaissance de ses concitoyens. Il rappelle qu'en une période fort précaire pour la ville, le « don suisse » vint implanter

des baraquements qui furent le havre pour de nombreuses personnes dans le besoin.

La soirée se termina autour des tables dressées pour trinquer en l'honneur de l'amitié franco-suisse, avec un excellent et véridique « Fendant du Valais ».

Le lendemain, 11 novembre, M. le Consul et le Président de l'Amicale de Lisieux se rendaient à Caen. Avant la réunion, M. Yung put admirer la judicieuse reconstruction d'une ville sinistrée à 80 % dont le port est en passe de devenir un des plus mouvementés du pays ; dont la nouvelle Université, le nouveau Lycée sont des réussites artistiques et fonctionnelles admirables ; sans oublier les quelques superbes monuments historiques restés heureusement debout.

A 11 heures, M. Strubin, avec son état-major, MM. Beguin, Eugster, Furrer, recevaient M. le Consul dans le Salon de l'Hôtel Moderne. Vingt-cinq personnes avaient répondu à la convocation, les absents ayant eu diverses excuses : maladies, mauvais temps, etc.

Notre représentant renouvela ses exposés de la veille avec la même bonne grâce et la grande compétence ; répondant également aux questions diverses.

Avant que de passer à table, nous eûmes l'honneur de la visite de M. le Sénateur-Maire, l'ancien Ministre M. Louvel, dont le mérite fut grand de distraire ces quelques instants de son programme officiel. Lui aussi souhaita la bienvenue à notre représentant et dit combien la ville de Caen est reconnaissante à la Suisse pour son aide envers les souffrances du pays durant la guerre, mais aussi de sa contribution au mieux-être de la population caennaise par la distribution de vivres, vêtements, médicaments dès la fin des hostilités et la création d'un centre dentaire-scolaire. M. le Consul, remerciant M. le Maire de ses aimables paroles, lui apprit que le renom de son Université était venu en Suisse, puisque quatre étudiants helvétiques y suivent les cours régulièrement, dans ces bâtiments les plus modernes de France.

Le repas qui suivit fut des plus agréables et gais, après que M. Biemann eut renouvelé l'audition de ses rapports du Congrès des Suisses à Saint-Gall et fait sa propagande pour le Fonds de Solidarité.

Le lundi 12, c'est à Saint-Lô,

chef-lieu du département de la Manche, que se rendit M. le Consul, toujours accompagné de Mme et M. Biemann.

Un vent très fort, annonce d'orage, faisait trembler les branches des arbres de l'admirable forêt de Balle-raye que nous traversions, tandis que les feuilles cuivrées par l'automne virevoltaient à travers notre route.

A St-Lo, nous fûmes accueillis par le Président Proussy et les membres du Comité de la Société Suisse.

Là aussi, 23 personnes s'étaient aérangées avec grand mérite en raison du mauvais temps et des distances. Car cette partie de la Normandie est particulièrement peu propice à l'organisation d'une société homogène.

Nos compatriotes sont très disséminés dans la campagne, hormis un petit groupe de Tessinois, les frères et cousins Pozzi, habitant cependant à 90 km. de là.

Comme aux deux endroits précédents, M. le Consul fit ses exposés, avec toujours la même verve et la même persuasion, avant de passer à table. Le repas fut d'autant plus gai et animé qu'il se passait dans un local particulier, ce qui permit à l'assistance d'entonner beaucoup de nos chants suisses avant de terminer par l'hymne national.

Après que M. Biemann ait fait son 3^e rapport sur St-Gall et le Fonds de Solidarité, M. le Consul eut à répondre à de très nombreuses questions particulières.

Ces conciliabules personnels ont démontré péremptoirement l'utilité de ces réunions annuelles et partant de la constitution de sociétés suisses régionales, filiales des sociétés existantes dans les chefs-lieux consulaires. C'est pourquoi il est présentement nécessaire de trouver des responsables pour les départements de l'Eure et de l'Orne.

C'est à cela que veut s'attacher M. le Consul Yung et, pour ce faire, en envisage déjà, pour le printemps prochain, un très grand rassemblement provincial.

Ainsi, cette tournée d'inspection aura été fort heureuse et fructueuse pour chacun.

Elle se termina, pour M. le Consul, par sa visite, le lundi 13, à MM. les Préfets de la Manche et du Calvados, ce qui ne peut qu'être de bon augure pour tous nos compatriotes de ces départements.

L. B.

PARIS

PRO-TICINO

Retenez d'ores et déjà la date du 21 janvier, pour le déjeuner de la Pro-Ticino qui aura lieu au Cercle national des Armées de terre et de mer, 8, place St-Augustin, sous la Présidence d'honneur de S.E. l'Ambassadeur de Suisse et de Mme Agostino Soldati.

UNION CHORALE SUISSE

Date à retenir, samedi 10 février 1962, Soirée annuelle de l'Union Chorale Suisse de Paris, à la Salle des Fêtes de la Mairie du XIV^e arrondissement.

Les répétitions ont lieu tous les jeudis à 20 h. 45, à la Salle des Fêtes du Cercle Commercial Suisse, 10, rue des Messageries, sous la Direction de M. Horace Hornung.

Le comité.

COMMUNIQUE DE L'AMBASSADE

TRANSFERTS DE SALAIRES

Par l'avis n° 726 paru au Journal officiel du 14 octobre 1961, le Ministère des finances et des affaires économiques autorise les travailleurs étrangers de toute nationalité à transférer, à partir du 1^{er} novembre 1961, la totalité de leur rémunération nette de base qui figure sur le bulletin de paye, c'est-à-dire, la somme que reçoivent effectivement les salariés (jusqu'ici, les salariés suisses pouvaient transférer, selon le cas, 20 ou 50 % au plus de leur salaire net).

Les transferts peuvent être effectués, au choix des travailleurs, soit par voie postale, soit par voie bancaire, et les formalités de transfert peuvent être assumées par

l'intéressé lui-même (procédure individuelle) ou par son employeur (procédure collective).

Le régime des transferts des revenus des fermiers et métayers suisses exerçant leur activité en France a également été modifié.

Quant aux transferts des revenus de compatriotes qui ne tombent pas dans les catégories mentionnées ci-dessus (professions libérales, etc.), la Banque de France examinera avec bienveillance les demandes qui lui seront soumises par l'intermédiaire des banques agréées.

Nos compatriotes peuvent s'adresser à l'Ambassade et à nos consulats pour obtenir des renseignements complémentaires.

VERNISSAGE CHEZ MARGUERITE DE BLONAY

La puissance des sculptures de Marguerite de Blonay, son sens de la forme et du volume, son exigence pour la qualité de ses bronzes, l'ont classée depuis longtemps parmi ses confrères. Tentée par la palette et les brosses, elle a transposé sur la toile, sa fougue, son tempérament et ce goût de l'exotisme qui la hante et qu'elle exprime en des empâtements denses, riches de couleur et trahissant son amour de la plastique.

Il y a chez Marguerite de Blonay une sorte de virilité allant jusqu'à la violence. Il y a aussi chez elle de cette beauté et douceur à laquelle rêvent tant d'artistes, une profonde nostalgie. Ses visages féminins le prouvent assez.

Dans son bel atelier de la rue Viète, il y a eu au vernissage de son exposition — manifestation d'atelier, plus exactement, formule que nous trouvons heureuse — une considérable affluence d'artistes et de collectionneurs. Ce coup de sonde a porté ses fruits : nous verrons bientôt en cimaise dans une galerie un ensemble d'œuvres de Marguerite de Blonay.

S.

LUCIEN METRAUX

Amoureux de la côte normande, ce peintre est de vraie race, enthousiaste de son métier, traduisant ses impressions sur toile et les offrant toutes chaudes. Nous avons particulièrement apprécié ses ciels, l'art avec lequel il sait ne point imposer de premier plan, participant pourtant à l'harmonie picturale.

Sa palette est très riche et le trait ferme. Ses toiles sont remplies de toute la luxuriance des printemps normands.

« Ouest-France »,
28 avril 1960.

Place des enfants
à Divers-sur-Mer

